

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

Absents : Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

N° 122/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Créations-modifications-suppressions d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création, la modification et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée la création, la modification et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux-ci après :

1-Tableau récapitulatif des créations d'emplois permanents

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	CTM-Voirie	Conducteur d'engins	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	CTM-Espaces Verts	Chef d'équipe espaces verts	Adjoint technique	TC

1	CTM-Bâtiment	Responsable service Bâtiment, Maintenance et petits travaux	Technicien	TC
---	--------------	---	------------	----

2- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à promotion interne au 1^{er} janvier 2024

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Communication	Chargé des réceptions	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	TC
1	Culture	Régisseur chef d'équipe	Agent de maîtrise	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	TC

3- Tableau récapitulatif des suppressions de postes après avis du CST du 29/06/2023

POSTES A FERMER				
Nb de poste	SERVICE	Libellé de l'emploi	Grade	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Urbanisme	Agent ERP/publicité	Rédacteur	TC
1	Urbanisme	Responsable du service urbanisme	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC
1	CTM-Bâtiment	Agent du service bâtiment	Agent de maîtrise principal	TC
1	CTM-Bâtiment	Agent du service bâtiment Métallier-Serrurier	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté mécanique	Agent de maîtrise	TC
1	Direction générale	Coordinateur CLSPD et animateur de la démocratie participative	Attaché	TC

1	Direction générale	Chargé de mission	Attaché principal	TC
1	SEM-Ecole	Agent d'entretien et de cantine	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 30/35ème
1	SEM-Ecole	Agent d'entretien et de cantine	Adjoint technique	TNC 30/35ème
1	SEM-Ecole	Agent d'entretien et de cantine	Adjoint d'animation (Contrat à durée indéterminée)	TNC 17.5/35ème
1	Patrimoine	Conservateur du patrimoine	Conservateur en chef du patrimoine	TC
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance des musées	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Patrimoine	Responsable de collections et de la médiation scientifique du muséum Philadelphie Thomas	Assistant de conservation et du patrimoine	TC
1	Police municipale	Adjoint au responsable de police municipale	Chef de Police municipale	TC
1	Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	TC

Les emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la nature des fonctions.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose aux conseillers :

- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

- les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

- madame le Maire est chargée de recruter les agents affectés à ces postes.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire,

MODIFIE comme défini plus haut le tableau des emplois,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 27 septembre 2023